

## Le dossier en bref

*Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR*

### Pourquoi ce sujet ?

En complément du suivi régulier du niveau de vie des retraités, ce dossier examine comment les retraités répartissent leur revenu disponible entre consommation et épargne, en apportant également un éclairage sur les aides financières versées par les retraités à leurs enfants ainsi que sur l'endettement des retraités. Ce dossier actualise les travaux présentés au COR en 2014 et 2015 dans le cadre du 13<sup>e</sup> rapport du COR sur la situation des retraités publié en décembre 2015.

### *I – La consommation et les dépenses des retraités*

- **Les retraités adoptent-ils un comportement de consommation différent ?** Oui, les retraités, notamment les plus âgés d'entre eux, dépensent moins que le reste de la population à l'extérieur du logement (habillement, automobile et transports, hôtellerie et restauration, etc.), tandis qu'ils consacrent une part plus importante de leur budget aux dépenses d'habitation hors loyer (charges, chauffage, services domestiques, etc.), d'alimentation, de santé et de soins personnels (coiffeurs, etc.). Pour la plupart propriétaires, ils n'ont pas de loyer à payer, mais lorsqu'ils sont locataires le loyer pèse plus sur leur budget que sur celui des locataires non retraités. Au total, les retraités consomment en moyenne un peu moins que le reste de la population, malgré un niveau de vie légèrement supérieur (cf. [document n°2](#)).
- **Cette moindre consommation des retraités est-elle liée à des contraintes financières ?** Les retraités, notamment les plus âgés d'entre eux, expriment moins souvent des difficultés à boucler leur budget que le reste de la population (cf. [document n°2](#)).
- **D'où provient alors cette moindre consommation des plus âgés ?** La sous-consommation est surtout caractéristique des anciennes générations, qui avaient subi des privations durant la guerre et qui ont conservé leurs habitudes de consommation en vieillissant. Les nouvelles générations du *baby boom* consomment davantage, notamment dans le domaine des transports ou des loisirs. La baisse de la consommation des plus âgés s'explique aussi par les effets du vieillissement : passé l'âge de 60 ans, on dépense de moins en moins à l'extérieur du logement au fur et à mesure que l'on avance en âge (cf. [document n°3](#)).
- **Pourtant les dépenses de santé augmentent avec l'âge ?** Certes, mais les dépenses de santé à la charge des ménages (primes des complémentaires santé payées par les ménages, hors participation de l'employeur + reste à charge après remboursements des assurances de base et complémentaires) n'augmentent en moyenne que modérément avec l'âge : elles représentent environ 3 % des revenus des actifs et 6 % de celui des retraités en 2012. Cependant les dépenses de santé à charge pèsent sur le budget des retraités âgés et modestes : 13,3 % des revenus après 75 ans parmi les 20 % les plus modestes (cf. [document n°4](#)).
- **Et les dépenses liées à la perte d'autonomie ?** Environ 8 % des retraités sont en situation de perte d'autonomie (GIR 1 à 4), dont 5 % vivent à domicile et 3% en établissement. Pour les personnes âgées à domicile, les dépenses de dépendance sont financées en grande partie par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), dont les barèmes ont été revus sensiblement à la hausse par la loi ASV fin 2015, ainsi que par des aides fiscales étendues (réduction d'impôt

transformée en crédit d'impôt en 2017) : ainsi le reste à charge ne dépasserait pas 72 € par mois en moyenne fin 2017. En revanche, pour les personnes âgées en établissement, les dépenses d'hébergement restant à charge excèdent souvent leurs ressources (tant que les ressources sont inférieures à environ 2000 € par mois en 2017, ce qui est majoritairement le cas) malgré les aides au logement, les réductions d'impôts et l'aide sociale à l'hébergement (ASH) à laquelle ils peuvent recourir sous conditions. Ainsi, contrairement aux autres retraités, les personnes âgées en établissement consomment beaucoup et puisent sans doute dans leur patrimoine pour faire face à leurs charges (*cf. documents n° 5 et 5 bis*).

## II – Le partage du revenu disponible entre consommation et épargne

- **Les retraités épargnent-ils ?** Oui, leur taux d'épargne est positif, bien qu'inférieur à celui des actifs. Plus précisément, le taux d'épargne, relativement élevé en fin de vie active, baisse après 60 ans car les revenus baissent à la retraite, puis il remonte après 70 ans car la consommation baisse chez les plus âgés. Les anciens cadres et indépendants épargnent plus que les anciens ouvriers et employés. Il est toutefois difficile de mesurer les taux d'épargne, et ces résultats, issus d'une décomposition par catégories des comptes nationaux de l'INSEE en 2011, ignorent la diversité des situations individuelles (*cf. document n°9*).
- **Les retraités aident-ils leurs enfants ou sont-ils aidés par leurs enfants ?** Les aides financières entre ménages se dirigent essentiellement des ascendants vers les descendants : à partir de l'âge de 50 ans, les aides versées aux enfants et aux petits-enfants représentent en moyenne 5 % du revenu des seniors en 2011. En revanche les retraités – du moins ceux qui ne vivent pas en établissement - reçoivent peu d'aides financières (*cf. document n°8*).
- **Comment expliquer le comportement de consommation et d'épargne des retraités ?** Selon la théorie du cycle de vie, un ménage devrait épargner durant sa vie active, afin de maintenir son niveau de consommation à la retraite en puisant dans son patrimoine (*cf. document n°6*). Or les retraités réduisent leur consommation et continuent à épargner en moyenne, tout en aidant leurs enfants. La consommation baisse aussi aux États-Unis et au Royaume-Uni lors du passage à la retraite (*cf. document n°7*). La persistance d'un effort d'épargne durant la retraite - du moins en France - semble exclure que la baisse de la consommation soit liée à une contrainte financière forte. Pour expliquer les comportements observés, il faut tenir compte de l'épargne de précaution (pour faire face aux risques de l'existence, dont le risque de perte d'autonomie), de la volonté de transmettre un patrimoine aux descendants, et surtout de moindres besoins de consommation à la retraite. En particulier, la cessation d'activité entraîne la disparition des frais professionnels, un supplément de production domestique, et l'opportunité de consommer à prix réduits.

## III – Le recours au crédit des ménages de retraités

- **Les retraités sont-ils nombreux à s'endetter ?** Les retraités sont moins souvent endettés et pour des montants plus faibles que le reste de la population (*cf. documents n°10 et 11*). Mais ils recourent de plus en plus souvent au crédit, sur des durées de plus en plus longues. L'assurance emprunteur joue un rôle essentiel dans l'accès au crédit des personnes âgées, la prime d'assurance augmentant exponentiellement avec l'âge, en lien avec le risque de décès.
- **Les seniors sont-ils exposés au risque de surendettement ?** Entre 2001 et 2017, la part des ménages de plus de 65 ans dépositaires d'un dossier de surendettement est passée de 4,3 % à 10 % parmi l'ensemble des ménages dépositaires (*cf. document n°11*). Le surendettement ne concerne toutefois qu'une petite minorité de retraités, ce qui ne remet pas en cause le constat selon lequel la majorité des retraités épargnent.